

### COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

#### **108 conseillers en exercice. Ont participé aux votes :**

**82 Présents :** ABEL COINDOZ Marc – ARNOLD Annick – AUBIN Robert – AUGUSTIN Jean Pierre – BADIN Bernard – BADIN Christian – BADIN Jean – BANCHET Jacques – BELONY Bernard – BERENGUER Claude – BERGER Alain – BERGER Dominique – BESSON Jean – BONNAMY Armand – BONNET-BIDET Liliane – BORNE André – BOTTU Hélène – BOULUD Chantal – BOUSSARD Raymond – BOUTEILLER Bernard – CANO Jean-Claude – CHARPENAY Michel – CHEFAÏ Françoise – CICALA David – COLOMB-BOUVARD André – CORBIN Michèle – COTTALORDA Alain – CRESTANI Josy – DE OLIVEIRA Tony – DELROISE Jimmy – FAURE Jean-Jacques – FAURE Jean-Luc – FEYSSAGUET Raymond – FONTAINE Rose-Hélène – FRARE Marie-Claude – GENTHON Gérard – GIRARD Robert – GONIN Paul – GOUTTEFANGEAS René – GRIOTTIER Jean-Bernard – GRISOLLET Joël – GUERIN Michel – GUIBERT Yves – GUILLERMINET Jeannine – HERBEPIN Marcel – KARYTA-CRISTINI Brigitte – LAINEZ Marie-Claire – LAPORTE Bernard – LESPINASSE Jean – MAGUET Alain – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MATHURIN Louise – MATRAY Patrick – MENARD Marie-Claire – MERMET Jean-Luc – MICHAUD Evelyne – MILLY Roger – MOULIN Fernand – NEURY Gérard – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PALKUS Bernadette – PAPADOPULO Jean – PARISE Raymond – PENAVALIRE Frédérique – PHALIPPOU Lilian – POUSTHOMIS Francis – RABUEL Guy – REY Eugène – RIVAL Michel – RIVOIRE Janine – SAPET Myrienne – SATRE Bruno – SIELANCZYK Nicolas – TORRES Gilles – TOUYERAS Yves – VASSAL Guy – VERLAQUE Florence – VIOLLET Michel – YILMAZ Rosa – YVRARD Gérard – ZIERCHER André

**19 Absents ayant donné pouvoirs :** BACCONNIER Michel donne pouvoir à CHARPENAY Michel – BARBIER Mireille donne pouvoir à RABUEL Guy – BAUDOIN Sophie donne pouvoir à CANO Jean-Claude – BOUCHE Christian donne pouvoir à MILLY Roger – CROSET-BAY Elyette donne pouvoir à SIELANCZYK Nicolas – DESPONT Gérald donne pouvoir à BORNE André – DOREY Robert donne pouvoir à PENAVALIRE Frédérique – DURA Jean-Christophe donne pouvoir à SAPET Myrienne – DURAND Fabien donne pouvoir à MICHAUD Evelyne – DURET Isabelle donne pouvoir à BERENGUER Claude – GARNIER Jean-Luc donne pouvoir à ZIERCHER André – GUYOT Patrice donne pouvoir à Eugène REY – LAVERGNE Louis donne pouvoir à AUBIN Robert – LAVILLE Christophe donne pouvoir à PARISE Raymond – MOULY Martine donne pouvoir à GUIBERT Yves – SALRA-PINCHON Henriette donne pouvoir à GRISOLLET Joël – SAUTAREL BIDARD Pascale donne pouvoir à VASSAL Guy – YAHAOUI Keller donne pouvoir à COTTALORDA Alain – YILMAZ Meryem donne pouvoir à BONNAMY Armand

**7 Absents :** BARILLOT Denis – COLLEBAGAN Colley – FOURNIER Serge – FROMENT Dominique – JANSOONE Edgard – QUAY-THEVENON Thierry – ZABOTTI Sylvie

- **Installation de Madame ZABOTTI Sylvie en remplacement de Monsieur DUCLOT Didier – Commune de Serezin de la Tour. (*Il est procédé à l'installation*)**
- **Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 15 novembre 2011 (*Approuvé à l'unanimité*)**
- **Décisions du Président en vertu de la délibération 08/123 du 29 Avril 2008 (*Lecture est faite*)**
- **PROJETS DE DELIBERATIONS :**
- **Complément à l'ordre du jour : proposition du Président de compléter l'ordre du jour par un vœu relatif à la grille horaire TER 2012 (*Approuvé à l'unanimité*)**

➤ **POLE INTER TERRITORIALITE**

**Pôle métropolitain – Nicolas SIELANCZYK**

<b>11/12-13/341</b>	<p><b>Adhésion au pôle métropolitain et approbation des statuts - résumé</b></p> <p>Depuis plus de deux ans, la Communauté urbaine de Lyon (Grand Lyon) et les Communautés d'agglomération de Saint-Etienne métropole, Porte de l'Isère (CAPI) et du Pays viennois (ViennAgglo) se sont engagées dans une coopération innovante basée sur le volontariat dans un esprit partenarial. Les acteurs souhaitent aujourd'hui faire évoluer le dispositif de coopération au regard des nouvelles dispositions législatives offertes par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales en créant un pôle métropolitain.</p> <p><b><i>Approuvé à la majorité (2 oppositions – 8 abstentions)</i></b></p>
---------------------	---

➤ **POLE AMENAGEMENT**

**Aménagement Opérationnel – Raymond FEYSSAGUET**

<b>11/12-13/342</b>	<p><b>ZAC « éco quartier de Champoulant ». Autorisation de signer le traité de concession avec la SARA</b></p> <p>La CAPI et L'Isle d'Abeau souhaitent développer le site de Champoulant et y accueillir un nouveau collège d'enseignement secondaire de 600 places, extensible à 700, un gymnase, des terrains de sport et un nouveau quartier de logements. Le contrat de concession de six ans est destiné à fixer les droits et obligations respectifs des parties, notamment les conditions dans lesquelles l'aménageur réalisera ses missions, sous contrôle de la CAPI.</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<b>11/12-13/343</b>	<p><b>ZAC de Four-Village. Autorisation de signer le traité de concession avec la SARA</b></p> <p>La CAPI et Four souhaitent poursuivre le développement de la ZAC dite « ZAC de Four Village », précédemment initiée par l'EPANI. Cette ZAC est principalement à vocation résidentielle. Elle participe notamment à la réalisation des objectifs du programme local de l'habitat (PLH) de la CAPI adopté le 23 mars 2010, qui prévoit la construction de 1 000 logements annuels sur la période 2010 - 2015, dont 150 sur le territoire de la commune de Four. Le contrat de concession de douze ans est destiné à fixer les droits et obligations respectifs des parties, notamment les conditions dans lesquelles l'aménageur réalisera ses missions, sous contrôle de la CAPI.</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<b>11/12-13/344</b>	<p><b>ZAE du Vernay- commune de Nivolas-Vermelle. Autorisation de signer le traité de concession avec la SARA</b></p> <p>La CAPI et Nivolas-Vermelle souhaitent réaliser l'extension de la zone d'activités du « Vernay », afin de pouvoir répondre à la demande actuelle d'implantations économiques, de type PME/PMI.</p> <p>La réalisation de cette opération permettra donc de répondre aux projets de relocalisation d'entreprises existantes sur le territoire communal et d'accueillir de nouvelles entreprises. Le contrat de concession de dix ans est destiné à fixer les droits et obligations respectifs des parties, notamment les conditions dans lesquelles l'aménageur réalisera ses missions, sous contrôle de la CAPI.</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>

**Schéma d'aménagement durable – Janine RIVOIRE**

<b>11/12-13/345</b>	<p><b>Commune de Ruy-Montceau – Aménagement d'un parking de covoiturage – Validation du bilan et autorisation de lancer l'appel d'offres</b></p> <p>La CAPI a réalisé un schéma directeur d'aménagement des parkings relais et covoiturage en 2010 qui a abouti à une programmation d'aménagement des parkings relais et de covoiturage sur le territoire sur la période 2011-2013. (un par an). L'objectif de cette programmation est d'encourager la pratique du covoiturage en établissant un réseau de parkings permettant un véritable maillage à l'échelle du territoire.</p> <p>Depuis septembre 2011, un maître d'œuvre travaille sur la conception du parking de Ruy ; l'objectif étant de réaliser les travaux au 1<sup>er</sup> semestre 2012.</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
---------------------	---

**➤ POLE CULTURE ET SPORTS**  
**Lecture Publique – Patrick MARGIER**

<b>11/12-13/346</b>	<p style="text-align: center;"><b>Convention pour l'entretien de la bibliothèque de Saint Quentin Fallavier</b></p> <p>La CAPI exerce la compétence de gestion des équipements d'intérêt communautaire lecture publique, dont la bibliothèque de St Quentin-Fallavier. La CAPI, par procès verbal du 8 juillet, est donc devenue gestionnaire de ce local et est assimilée en vertu des dispositions du CGCT au propriétaire de l'équipement. La présente convention a pour objet de définir les conditions de remboursement des charges à la commune de Saint Quentin-Fallavier.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Approuvé à l'unanimité</u></b></p>
---------------------	---

**Sports – Michel GUERIN**

<b>11/12-13/347</b>	<p style="text-align: center;"><b>Lancement d'une étude de programmation d'une nouvelle piscine à Champ fleuri-Bourgoin-Jallieu</b></p> <p>La réalisation d'un équipement sportif permettra à la CAPI de compléter son offre nautique.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Approuvé à l'unanimité</u></b></p>
<b>11/12-13/348</b>	<p style="text-align: center;"><b>Etude de schéma fonctionnel pour l'aménagement des bâtiments du golf</b></p> <p>Le golf des trois Vallons va étendre sa capacité de locaux de réception en aménageant de nouveaux espaces dédiés à l'association sportive, aux professeurs de golf, à une salle de séminaire et à un espace de vente.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Approuvé à l'unanimité</u></b></p>
<b>11/12-13/349</b>	<p style="text-align: center;"><b>Raid CAPI 2012 : grille de tarification du partenariat financier</b></p> <p>Dans le cadre de l'organisation du CAPI RAID le 15 avril 2012, il est proposé de délibérer sur les tarifs de partenariat de communication avec les entreprises.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Approuvé à l'unanimité</u></b></p>
<b>11/12-13/350</b>	<p style="text-align: center;"><b>Tarifs 2012 des piscines</b></p> <p>Il s'agit de délibérer sur les tarifs qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Approuvé à l'unanimité</u></b></p>
<b>11/12-13/351</b>	<p style="text-align: center;"><b>Tarifs 2012 du golf des 3 Vallons</b></p> <p>Il s'agit de délibérer sur les tarifs qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Approuvé à l'unanimité</u></b></p>

**Les Abattoirs – Christian BADIN**

<b>11/12-13/352</b>	<p style="text-align: center;"><b>SMAC Les Abattoirs - Frais d'entretien et d'affranchissement</b></p> <p>Les frais d'affranchissement et d'intervention des entreprises pour l'entretien des locaux sont supportés par la SMAC les Abattoirs.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Approuvé à l'unanimité (1 abstention)</u></b></p>
<b>11/12-13/353</b>	<p style="text-align: center;"><b>SMAC Les Abattoirs - subvention 2012</b></p> <p>Il est proposé de verser un acompte de la subvention 2012, représentant 50 % de la subvention versée en 2011, soit la somme de 255 500€ afin de permettre à la SMAC de fonctionner dès le début de l'année.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Approuvé à l'unanimité</u></b></p>

**➤ POLE DEPLACEMENTS ET MOBILITE**  
**Transport urbain– Claude BERENGUER**

<b>11/12-13/354</b>	<p style="text-align: center;"><b>Centrale de mobilité Itinisphere – Protocole Partenarial</b></p> <p>Pour améliorer le service mis en place en 2009, le Département sollicite la CAPI dans le cadre d'une participation technique à l'évolution du site internet « Itinisphere » vers une véritable centrale de mobilité en temps réel, par la signature du présent protocole.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Approuvé à l'unanimité</u></b></p>
---------------------	---

<b>11/12-13/355</b>	<p align="center"><b>Programme de services OÙRA ! - Convention cadre</b></p> <p>Les nombreuses et récentes mises en service de systèmes billettiques, ont nécessité la mise en œuvre d'une organisation partenariale structurée, apte à relever le défi de la généralisation du support OÙRA!, sur les différents réseaux de transport collectif de Rhône-Alpes.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<b>11/12-13/356</b>	<p align="center"><b>Programme de services OÙRA ! - Convention de groupement de commandes</b></p> <p>En application de l'article 8- I 2° du Code des marchés publics, il est convenu de créer un groupement de commandes.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<b>11/12-13/357</b>	<p align="center"><b>Portail d'information voyageur - www.multitud.fr - Convention d'exploitation</b></p> <p>La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles les parties signataires devront assurer le financement et l'exploitation de la centrale de mobilité Multitud' et garantir son bon fonctionnement.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>

➤ **POLE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Bâtiments – Jean Besson**

<b>11/12-13/358</b>	<p align="center"><b>Rénovation du système de chauffage du bâtiment St Hubert, rue du Creuzat à l'Isle d'Abeau – Lancement de la consultation sous forme d'un appel d'offre</b></p> <p>Dans le cadre de la programmation budgétaire 2012, il a été retenu les travaux de mise aux normes de la pompe à chaleur et de la gestion technique du chauffage de l'immeuble ST HUBERT, rue du Creuzat à L'Isle d'Abeau.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<b>11/12-13/359</b>	<p align="center"><b>Conservatoire Hector Berlioz : Travaux à l'école de danse Ballerina. Lancement de la consultation</b></p> <p>A l'issue des diagnostics énergétiques et accès PMR, des travaux significatifs et urgents ont été recensés sur le bâtiment Ballerina, 600 m2 environ, situé quai des Belges à Bourgoin-Jallieu.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>

➤ **POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**Développement Economique – Brigitte KARYTA**

<b>11/12-13/360</b>	<p align="center"><b>Aide à l'immobilier d'entreprise de la CAPI à la SAS Société Novatrice de Confection</b></p> <p>Ce projet génère un nombre important de créations nettes d'emploi et offre des opportunités pérennes pour un public de demandeurs d'emplois sensible (qualification faible, principalement des femmes). Le soutien des collectivités a été sollicité très en amont, et notamment celui de la CAPI au titre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises. Le soutien financier de la CAPI est sollicité à hauteur de 200 000 € pour accompagner l'implantation de la Société Novatrice de Confection sur le site « ATS ». L'aide de la CAPI est accordée sur la base du décret du 30 décembre 2009 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité (10 abstentions)</i></b></p>
---------------------	--

**Pôles de compétitivité et d'excellence – Annick ARNOLD**

<b>11/12-13/361</b>	<p align="center"><b>Soutien de la CAPI au P.I.C. pour 2011 et 2012</b></p> <p>Il est proposé de poursuivre le partenariat noué avec le PIC pour 2011 et 2012.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<b>11/12-13/362</b>	<p align="center"><b>Soutien de la CAPI aux Grands Ateliers pour 2011 et 2012</b></p> <p>Il est proposé de poursuivre le partenariat noué avec les Grands Ateliers pour 2011 et 2012.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>

➤ **POLE HABITAT**

**Habitat Logement – Michel RIVAL et Bernadette PALKUS**

<p><b>11/12-13/363</b></p>	<p><b>Modalités complémentaires d'intervention de la CAPI pour soutenir la production de logements en accession sociale pour 2011</b></p> <p>Il s'agit de compléter la délibération n°11/07-05/168 du 05 juillet 2011 relative aux modalités d'intervention de la CAPI en matière d'accession sociale, précisant les points suivants, relatifs aux prescriptions environnementales et aux prix de vente des logements.</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/364</b></p>	<p><b>Reprise de l'animation du dispositif de l'hébergement (commission d'orientation de l'hébergement Nord-Isère) par la CAPI</b></p> <p>Suite à la délibération n°10/228 du 9 novembre 2010 qui réaffirme le rôle de la CAPI en tant qu'animateur et coordinateur du dispositif de l'hébergement Nord-Isère. La CAPI reprend l'animation du dispositif qu'exerçait la CCAS de Bourgoin-Jallieu pour son compte.</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/365</b></p>	<p><b>Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) dans le cadre de l'action foncière</b></p> <p>Cette adhésion permettra à la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère d'avoir accès à l'ensemble des productions de l'Agence selon les critères de diffusion en vigueur et de participer étroitement à l'élaboration du programme d'activité partenarial.</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/366</b></p>	<p><b>Participation financière à l'observatoire foncier partenarial de l'Isère</b></p> <p>Cet observatoire permet de suivre, d'analyser l'évolution des différents marchés fonciers, et d'accompagner la réflexion des collectivités sur les actions à mener pour agir en régulation sur le marché foncier.</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/367</b></p>	<p><b>Appui de l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise en 2011 pour la mise en place de l'observatoire Habitat du programme local de l'habitat</b></p> <p>Compte-tenu de notre adhésion à cette association il est proposé de solliciter son appui sur la mise en place d'un observatoire de l'habitat en 2011 et de lui accorder un concours financier.</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/368</b></p>	<p><b>Approbation de la convention d'utilité sociale d'habitations modernes et familiales en Rhône alpes (HMF) pour la période 2011-2016</b></p> <p>La Convention d'Utilité Sociale, conclue pour 6 ans, a pour objet de fixer les droits et obligations des parties prévus dans la loi de MOLLE du 25 mars 2009. La convention porte sur 9 862 logements regroupés en 414 ensembles immobiliers sur la région Rhône Alpes.</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/369</b></p>	<p><b>Approbation de la convention d'utilité sociale de l'immobilière Rhône-Alpes pour la période 2011-2016</b></p> <p>La présente Convention d'Utilité Sociale, conclue pour 6 ans, a pour objet de fixer les droits et les obligations des parties prévus dans la loi MOLLE du 25 mars 2009. La convention de l'IRA porte sur 5 800 logements répartis sur la région Rhône Alpes.</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/370</b></p>	<p><b>Garantie d'emprunt accordée à ALLIADE HABITAT pour le financement de la réhabilitation de 45 logements à Villefontaine – Les Laurentides - ECO PRET</b></p> <p>La CAPI accorde sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un emprunt de 562 500€ souscrit par ALLIADE HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>

<p><b>11/12-13/371</b></p>	<p align="center"><b>Garantie d'emprunt accordée à ALLIADE HABITAT pour le financement de la réhabilitation de 45 logements à Villefontaine – Les Laurentides - PRET PAM</b></p> <p>La CAPI accorde sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un emprunt de 651 104€ souscrit par ALLIADE HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/372</b></p>	<p align="center"><b>Garantie d'emprunt accordée à L'OPAC 38 pour l'acquisition de 56 logements à Bourgoin-Jallieu (patrimoine de la SEMIPA) - PRET PEX</b></p> <p>La CAPI accorde sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un emprunt de 5 048 500€ souscrit par L'OPAC 38 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/373</b></p>	<p align="center"><b>Garantie d'emprunt accordée à SEMCODA (Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain) pour financer la construction de 19 logements PSLA situés L'Isle d'Abeau « ZAC Pierre Louve » - Prêt Social de Location Accession (PSLA)</b></p> <p>La CAPI accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un emprunt de 2 504 700€ souscrit par la SEMCODA auprès du Crédit Foncier de France.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/374</b></p>	<p align="center"><b>Garantie d'emprunt accordée à la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) pour le financement d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 3 logements individuels PLAI à Saint-Savin « Les Jardins de Delphine»</b></p> <p>La CAPI accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement de deux emprunts de 268 542€ souscrits par la SDH auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/375</b></p>	<p align="center"><b>Garantie d'emprunt accordée à la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) pour le financement d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 10 logements individuels PLUS à Saint-Savin « Les Jardins de Delphine »</b></p> <p>La CAPI accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement de deux emprunts de 809 010€ souscrits par la SDH auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/376</b></p>	<p align="center"><b>Garantie d'emprunt accordée à la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) pour le financement d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 5 logements PLAI à Bourgoin Jallieu « Le Fochier» Prêts PLAI et PLAI FONCIER</b></p> <p>La CAPI accorde sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement de deux emprunts de 515 851€ souscrits par la SDH auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/377</b></p>	<p align="center"><b>Garantie d'emprunt accordée à la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) pour le financement d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 22 logements PLUS à Bourgoin-Jallieu « Le Fochier » Prêts PLUS et PLUS FONCIER</b></p> <p>La CAPI accorde sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement de deux emprunts de 1 767 360€ souscrits par la SDH auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/378</b></p>	<p align="center"><b>Garantie d'emprunt accordée à La Société d'Habitation des Alpes - Pluralis pour la construction de 4 logements individuels PSLA situés à Nivolas-Vermelle « Les Pergolas » Prêt Social de Location Accession (PSLA)</b></p> <p>La CAPI accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un emprunt de 650 155€ souscrit par La Société d'Habitation des Alpes - Pluralis auprès du Crédit Coopératif.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>

➤ **POLE POLITIQUES SOCIALES**

**Petite Enfance – Rose-Hélène FONTAINE**

<p><b>11/12-13/379</b></p>	<p><b>Demande de subvention à la CAF de Vienne et au Conseil Général pour travaux de réhabilitation du multi-accueil LA PINEDE</b></p> <p>Il s'agit de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère et de la CAF de Vienne pour le financement de travaux de réhabilitation nécessaire au fonctionnement du Le multi accueil « La Pinède » implanté dans un rez-de-chaussée d'immeuble à Villefontaine.</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/380</b></p>	<p><b>Participation financière au fonctionnement de la halte-garderie « la Résidence »</b></p> <p>Il s'agit d'ajuster le montant de la participation financière due par la CAPI pour le fonctionnement de la Halte garderie « La résidence ».</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>

**Politique de la Ville- ANRU – André COLOMB-BOUVARD**

<p><b>11/12-13/381</b></p>	<p><b>Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel et de moyens entre la CAPI et le GIP Dispositif de réussite éducative Nord-Isère</b></p> <p>Compte tenu du recrutement par le GIP Dispositif Réussite Educative Nord Isère d'une assistante administrative et financière, il y a lieu de modifier par avenant les termes de la Convention pour actualiser les moyens mis à disposition par la CAPI au GIP. Cette modification permettra d'ajuster également le montant de la prestation que facture la CAPI au GIP DRE.</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
----------------------------	--

➤ **POLES RESEAUX**

**Voirie – Bernard LAPORTE**

<p><b>11/12-13/382</b></p>	<p><b>Prestations de service de déneigement des voiries communales et communautaires avec les communes de : Saint-Quentin-Fallavier, Vaulx-Milieu, Villefontaine, l'Isle d'Abeau, Bourgoin-Jallieu, Les Eparres, Maubec, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Saint Alban de Roche et Meyrié</b></p> <p>Il est convenu que, s'agissant d'un domaine relevant pour partie des pouvoirs de police du maire, la prise en charge de ce déneigement était communale sur les voiries d'intérêt communautaire hors zone d'activité économique d'intérêt communautaire. S'agissant des voiries situées en zone d'activité économique d'intérêt communautaire, la prise en charge du déneigement relève dans sa totalité de la CAPI. Compte tenu des superficies de voirie à traiter en cas d'évènement neigeux, de la réactivité à observer et des moyens à disposition des communes et de la CAPI, il est nécessaire de prévoir une organisation coordonnée et mutualisée.</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité (16 abstentions)</i></b></p>
<p><b>11/12-13/383</b></p>	<p><b>Prestations de service 2011, entretien de voiries et espaces verts effectuées par la CAPI pour le compte des communes de Four, L'Isle d'Abeau, St Quentin Fallavier, Vaulx-Milieu et Villefontaine.</b></p> <p>Dans le cadre du principe de prestations de services acté en 2008, la CAPI a réalisé pour le compte des communes membres diverses prestations techniques en matière d'entretien de voiries communales et d'espaces verts communaux dont il convient de récupérer le coût.</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité (11 abstentions)</i></b></p>
<p><b>11/12-13/384</b></p>	<p><b>Convention avec le Conseil Général relative au déneigement de la RD126 sur la commune de Villefontaine</b></p> <p>Le Conseil Général 38 propose que sur la commune de Villefontaine, le déneigement de la RD 126 « rue du 8 mai 1945 » soit réalisé par les services de la CAPI. Cette convention, à titre gracieux, précise les obligations d'entretien de la CAPI et du Département en ce qui concerne les modalités de déneigement.</p> <p><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>

<b>11/12-13/385</b>	<p align="center"><b>Territoire de la CAPI - ZAE de la Maladière - Intégration de voies nouvelles dans le réseau de voirie communautaire</b></p> <p>Il est nécessaire de prendre en compte les nouvelles voiries créées dans la ZAE communautaire de la Maladière, notamment en ce qui concerne l'ouverture du Médipôle.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<b>11/12-13/386</b>	<p align="center"><b>Approbation du règlement fixant les modalités administratives et techniques applicables sur le réseau routier communautaire</b></p> <p>Une nouvelle rédaction du règlement de voirie conforme aux textes législatifs en vigueur et adaptée aux exigences de qualité recherchées par notre agglomération doit être approuvée.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<b>11/12-13/387</b>	<p align="center"><b>Règlement de voirie - Intervention d'office, barème des frais engagés</b></p> <p>Il s'agit de déterminer les cas où la CAPI pourra intervenir d'office sur la voirie pour réaliser les travaux en lieu et place du bénéficiaire et à ses frais (travaux mal exécutés et/ou non achevés ; urgence ; dépose des réseaux hors d'usage).</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<b>11/12-13/388</b>	<p align="center"><b>Assermentation des agents du service Voirie</b></p> <p>Pour assurer le respect du règlement de voirie, il est prévu d'assermenter en tant que garde particulier, les agents du service Voirie de la direction Infrastructures susceptibles de contrôler la bonne application de ce règlement sur le réseau routier communautaire et de relever les éventuelles infractions à ces dispositions, qui porteraient atteinte au domaine public routier géré par la CAPI.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>

**Eau-Assainissement- Alain BERGER et Michel BACCONNIER**

<b>11/12-13/389</b>	<p align="center"><b>Présentation des rapports annuels des délégataires pour les services d'eau potable et d'assainissement</b></p> <p>En application du CGCT, les titulaires de chaque contrat de délégation en cours sur les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, ont remis leur rapport annuel, au titre de l'exercice 2010, à la CAPI dont elle doit prendre acte.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<b>11/12-13/390</b>	<p align="center"><b>Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif sur le secteur Ouest du territoire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.</b></p> <p>La CAPI a engagé une révision de certaines conventions spéciales de déversement, ce qui va entraîner une perte de recettes pour la SEMIDAO. S'agissant d'une modification à l'initiative de la CAPI conduisant à modifier sensiblement l'équilibre économique du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif du Secteur Ouest, les parties ont souhaité acter par le présent avenant que la CAPI prendrait en charge le manque à gagner pour le délégataire.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<b>11/12-13/391</b>	<p align="center"><b>Avenant de prolongation au contrat d'affermage pour l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux usées des communes d'Eclosse et Badinières.</b></p> <p>Le contrat d'affermage en vigueur sur les communes d'Eclosse Badinières arrive à échéance le 31 décembre 2011. Il s'agit de prolonger la délégation pour des motifs d'intérêt général pour une durée de 6 mois.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<b>11/12-13/392</b>	<p align="center"><b>Approbation du protocole transactionnel POPY-SEMIDAO- CAPI</b></p> <p>Il s'agit d'approuver un protocole transactionnel mettant fin à un litige opposant la société POPY, et la SEMIDAO relatif aux déversements de cette société dans les réseaux d'assainissement.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>

<p><b>11/12-13/393</b></p>	<p><b>Approbation de la convention spéciale de déversement d'effluents non domestiques dans les ouvrages publics d'assainissement établie entre la Société PHOTOWATT et la CAPI</b></p> <p>La société PHOTOWATT souhaite mettre rapidement en place de nouvelles technologies dont l'entrée nécessite l'obtention d'une nouvelle autorisation d'exploiter de la préfecture, et celle-ci est assujettie à la signature d'une convention spéciale de déversement entre l'établissement et la CAPI.</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/394</b></p>	<p><b>Station d'épuration de Bourgoin-Jallieu – Mesure compensatoire – Renaturation – Convention de mandat avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre</b></p> <p>Suite à une demande de la CAPI et tenant compte des indications de la sous préfecture; le SMABB a accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage, sans faire d'avance financière, en vue de réaliser une étude avant projet, de réaliser les travaux et le suivi de l'évolution de la renaturation jusqu'au terme des périodes de garanties fixées dans le marché de travaux. Il s'agit d'approuver la convention.</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/395</b></p>	<p><b>Commune de BOURGOIN-JALLIEU – opération ANRU : Travaux réseaux humides – Validation de l'avant-projet et autorisation de lancer l'appel d'offres</b></p> <p>Il s'agit d'effectuer des travaux sur les réseaux humides avant l'opération ANRU à Bourgoin-Jallieu.</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/396</b></p>	<p><b>Station d'épuration de Traffeyère – Extension (AP 107) – Approbation de la convention de mandat à la SARA.</b></p> <p>Suite à l'arrêt de la mission de l'EPANI acté par délibération du 4 Juillet 2011, il est proposé de confier à la SARA par convention de mandat à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2012, la poursuite de l'opération.</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/397</b></p>	<p><b>Assainissement primaire eaux pluviales ZAC de Four – Arrêt de la mission de l'EPANI et reprise des marchés par la CAPI(AP102)</b></p> <p>Suite au décret ministériel du 5 Janvier 2009 qui met fin aux activités de l'EPANI au 31/12/2011, il est nécessaire d'arrêter la mission de l'EPANI.</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/398</b></p>	<p><b>Assainissement primaire eaux pluviales ZAC de Four – approbation de la convention de mandat à la SARA et transfert des marchés (AP102)</b></p> <p>Suite à l'arrêt de la mission de l'EPANI acté par délibération du 13 Décembre 2011, il est proposé de confier à la SARA par convention de mandat à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2012, la poursuite de l'opération.</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/399</b></p>	<p><b>Vaulx-Milieu – Infrastructure primaire d'eau potable – Parc Technologique – Arrêt de la mission de l'EPANI– AP 60.</b></p> <p>Suite au décret ministériel du 5 Janvier 2009 qui met fin aux activités de l'EPANI au 31/12/2011, il est nécessaire d'arrêter la mission de l'EPANI.</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
<p><b>11/12-13/400</b></p>	<p><b>Vaulx-Milieu – Assainissement eaux usées – Parc Technologique – Arrêt de la mission de l'EPANI – AP 113.</b></p> <p>Suite au décret ministériel du 5 Janvier 2009 qui met fin aux activités de l'EPANI au 31/12/2011, il est nécessaire d'arrêter la mission de l'EPANI.</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>

11/12-13/401	<p><b>Vaulx-Milieu – Infrastructure primaire d’eau potable et Assainissement eaux usées – Parc Technologique – Approbation de la convention de mandat à la SARA – AP 60 et AP 113</b></p> <p>Suite à l’arrêt de la mission de l’EPANI acté par délibération du 13 Décembre 2011, il est proposé de confier à la SARA par convention de mandat à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2012, la poursuite de l’opération.</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Approuvé à l’unanimité</i></b></p>
--------------	---

➤ **POLE RESSOURCES**

**Elaboration et exécution budgétaire – Guy RABUEL**

11/12-13/402	<p style="text-align: center;"><b>Attributions de compensation 2012 – montants prévisionnels</b></p> <p>Le montant prévisionnel proposé pour 2012 prend en compte de manière prévisionnelle le rapport de la C.E.T.C. du 19 octobre 2011, avec notamment la prise en compte du reliquat 2011 non-versé à cette date.</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Approuvé à l’unanimité</i></b></p>
11/12-13/403	<p style="text-align: center;"><b>DM n°5 du Budget Général</b></p> <p>Il s’agit d’ouvertures et de virements de crédits dans les différents budgets.</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Approuvé à l’unanimité</i></b></p>
11/12-13/404	<p style="text-align: center;"><b>Participation du Budget Général au Budget annexe CAPI Culture pour l’année 2011</b></p> <p>Il s’agit d’équilibrer le budget 2011 de CAPI Culture par un versement du budget principal.</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Approuvé à l’unanimité</i></b></p>
11/12-13/405	<p style="text-align: center;"><b>Participation du Budget Général au Budget annexe CAPI Transports pour l’année 2011</b></p> <p>Il est nécessaire d’apporter au délégataire du service de transport une contribution financière forfaitaire pour complément de prix, et des investissements annuels nécessaire à l’entretien et au développement du réseau de transport.</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Approuvé à l’unanimité</i></b></p>

**Ressources Humaines – Alain COTTALORDA**

11/12-13/406	<p style="text-align: center;"><b>Créations de postes</b></p> <p>Il s’agit d’approuver plusieurs créations de postes et de régulariser le tableau des emplois.</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Approuvé à l’unanimité</i></b></p>
11/12-13/407	<p style="text-align: center;"><b>Modification des modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps</b></p> <p>Il s’agit d’actualiser la délibération du 16 décembre 2008 fixant les modalités applicables au C.E.T. dans la collectivité, celle-ci comportant des règles devenues contraires à la réglementation en vigueur.</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Approuvé à l’unanimité</i></b></p>

**Juridique – Jean-Pierre AUGUSTIN**

11/12-13/408	<p style="text-align: center;"><b>Régularisation foncière – Poste de refoulement à Ruy-Montceau – Acquisition d’une parcelle</b></p> <p>Il s’agit d’approuver l’acquisition d’une parcelle de 65m<sup>2</sup> pour l’euro symbolique.</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Approuvé à l’unanimité</i></b></p>
--------------	---

**Achat Public – Informatique – Eugène REY**

<b>11/12-13/409</b>	<p align="center"><b>Evolution du groupement de commande informatique</b></p> <p>Il s'agit de conventionner avec les communes du groupement des commandes informatiques.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
---------------------	---

**Mutualisation : André ZIERCHER**

<b>11/12-13/410</b>	<p align="center"><b>Lancement d'une étude juridique et urbanistique pour la réalisation d'une cuisine centrale mutualisée</b></p> <p>Dans le cadre du nécessaire déménagement de la cuisine centrale de Bourgoin-Jallieu, la ville a souhaité proposer aux communes de la CAPI de réfléchir à la réalisation d'un projet mutualisé.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
---------------------	---

**➤ POLE DEPLACEMENTS ET MOBILITE**

**Transport urbain– Alain COTTALORDA**

<b>11/12-13/411</b>	<p align="center"><b>Déclaration de la CAPI sur la grille horaire TER 2012 et les travaux à réaliser de manière urgente sur la ligne en « Y » LYON/GRENOBLE/CHAMBERY</b></p> <p>La CAPI s'exprime sur les conséquences de la mise en place de la nouvelle grille horaire 2012 et demande la réalisation de travaux urgents.</p> <p align="center"><b><i>Approuvé à l'unanimité</i></b></p>
---------------------	--



Fait et affiché le 19 décembre 2011

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
**Frédéric PIN**